TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 1er mai 1902

Présidence de M. Sée, vice-président

INCIDENTS ÉLECTORAUX A ROUBAIX

L'agression de la rue du Collège

Encore un collectiviste poursuivi à l'occasion des incidents de dimanche. C'est un nommé Camille Demartelaere, âgé de 20 ans, sujet belge, ouvrier tisserand, demeurant à Roubaix, rue Dombasle, n° 15 ; il comparait en état de détention préventive : grand garçon, l'air encore tout jeune, blond, imberbe, il s'assied tranquillement aux bancs des prévenus, sa casquette entre les mains. Il est inculpé de coups et blessures.

Deux témoins ont été appelés par le Parquet, les deux victimes de l'agression, M. Paul Wattremez, 43 ans, employé de commerce, demeurant rue de l'Arc, 6, fort Bayard, et son fils, M. Georges Wattremez, 20 ans, tisserand, même adresse. M. Paul Wattremez est entendu le premier.

— Vous avez été frappé avec votre fils par le prévenu ? lui demande M. le Président ; dites-nous dans quelles conditions.

Le témoin. — Je rentrais vers onze heures et demie du soir avec mon fils ; nous chantions pour nous amuser : « C'est Eugène qu'il nous faut ! » ; tout-à-coup, cet homme, qui était avec d'autres individus, a tapé sur nous avec un coup de poing américain. J'ai été ébloui, je n'ai plus su quoi.

M. le Président. — Le médecin constate en effet que vous portez des contusions sur tout le corps. Vous n'avez pas été malade ?

R. Un peu.

D. L'inculpé a prétendu que c'était vous qui l'aviez frappé le premier.

R. Ce n'est pas vrai.

M. le Président. — D'ailleurs rien ne l'établit en effet.

M. Georges Wattremez fait une déposition analogue ; lui aussi a été frappé, le sang coulant des blessures l'a aveuglé, mais il reconnait toutefois son agresseur. Le médecin estime que les coups qu'il a reçus entraineront une incapacité de travail de deux ou trois jours environ.

Demartelaere n'a jamais été condamné ; la police le donne comme ayant une assez bonne conduite.

« Voilà des gens inoffensifs que vous avez attaqués sans raison, lui dit M. le Président, vous vous êtes précipité sur eux et vous les avez frappés avec un instrument contondant.

R. Je ne les ai pas attaqués, c'est eux. D'ailleurs, je demande la parole.

M. le Président. — Vous l'avez.

Demartelaere. — Ils disent que j'ai frappé avec un casse-tête, ça n'est pas vrai ; je n'avais rien dans mes poches.

M. le Président. — En tout cas, ça n'est pas avec le poing que vous avez fait ces blessures ; le médecin dit qu'elles proviennent d'un instrument contondant.

L'inculpé. — Bien au contraire ; c'est eux qui avaient un long tournevis.

— « Alors, ils se sont frappés eux-mêmes », objecte M. le Président.

Le jugement déclare établi le délit de coups et blessures relevé contre Camille Demartelaere, et le condamne en conséquence en quinze jours d'emprisonnement avec sursis, onze francs d'amende sans sursis ainsi qu'aux dépens.

—×—

INCIDENTS DE GRÈVE A TOURCOING

Trois ouvriers sont poursuivis pour entraves à la liberté du travail et pour outrages, à l'occasion des incidents de grève à la filature de Mme veuve Vandenberghe-Desurmont, à Tourcoing ; ce sont : Henri Dusoulier, 38 ans, rattacheur, rue de la Croix-Rouge, 249 ; Emile Coudyser, 36 ans, debourreur, rue de l'Ermitage, et Jules Dufermont, 29 ans, rattacheur, rue de Gand, 592. Tous trois n'ont jamais été condamnés. Les faits se sont passés le 16 avril dernier ; c'est une des conduites ordinaires des grévistes qui chaque jour, dit M. le commissaire de police Prudhomme, attendent et huent les ouvriers qui ne veulent pas faire cause commune avec eux. Ce jour-là, ajoute M. Prudhomme, Coudyser et Dufermont se sont avancés vers un groupe de travailleurs, le poing levé ; ils ont demandé à l'un d'eux s'ils allaient continuer à travailler, ils les ont injuriés et ont insulté les agents. Coudyser, ajoute encore M. Prudhomme, n'a aucune raison de se livrer à de telles manifestations, puisqu'il ne travaille pas dans cet atelier. Le brigadier Brulois et l'agent Schittecatte donnent des détails précis ; ils étaient chargés d'escorter les ouvriers non-grévistes pour les préserver de violences ; les trois prévenus se sont avancés et ont essayé de frapper, Dufermont s'est jeté sur le brigadier, le menaçant du poing ; ils voulaient empêcher leurs camarades de travailler.

Eugène Amerlinck, fileur, rue Achille-Testelin, 250, est l'ouvrier en question ; on l'a hué de traître, vaurien, fainéant, et menacé du poing. Cette déclaration est encore refaite par un jeune bâcleur de 13 ans, Jules Lambrecht, demeurant à Mouscron, rue du Roitelet, et par deux ménagères de la rue Saint-Pétersbourg, Mme Pauline Esprit, femme Duforest, et Mme Marie Deltour, femme Leveugle.

Les trois prévenus nient : « Je n'ai jamais rien dit à personne ; je n'ai rien dit ; on n'était pas avec les grévistes ». Telle est leur version. M. le Président leur fait remarquer qu'il y a de nombreux témoins et que tous sont très affirmatifs ; ce sont là des faits qui se reproduisent trop souvent.

Dusoulier parle tout le temps que le Tribunal délibère, mais il n'est pas possible de saisir le sens de ses paroles.

Chacun des prévenus est condamné à quinze jours de prison avec le bénéfice de la loi Bérenger.

Ils n'ont pas bien compris et tiennent à s'en assurer.

« Quinze jours avec la loi Bérenger ? » interroge l'un d'eux.

« Oui, répond M. le Président, amis surtout ne recommencez plus ». Tous trois se retirent, l'air content.

—×—

UN PICKPOCKET. — M. Triphon Vanreckem, jardinier, demeurant à Roubaix, au Pont-Rouge, se trouvait au cabaret en compagnie d'un autre individu qui trouva très commode de glisser sa main dans la poche de son gilet ; M. Vanreckem y avait une dizaine de francs. Le pickpocket est un nommé Jean Morel, 25 ans, journalier, sans domicile fixe, qui dernièrement déjà était condamné à un mois de prison avec sursis. La loi Bérenger n'a pas réussi à le corriger ; cette fois Morel encourt quarante jours de prison ; il lui faudra subir en sus la précédente peine.

EXPLOITS D'UN RODEUR DE FRONTIÈRE. — Gustave Wittouck, 20 ans, sans profession ni domicile, est un rôdeur de frontière, mal noté et déjà condamné souvent. Dans la soirée du lundi 2 mars, cet individu qui était en état d'ivresse s'amusa à pas mal d'aventures qui lui valent d'être traduit une nouvelle fois devant le Tribunal correctionnel. Il a brisé des carreaux chez M. Acquette, cabaretier, rue Saint-André, à Halluin, et chez M. Vanlerberghe, boucher dans la même rue. Il se dirigeait vers la Belgique quand il fit la rencontre de Mme Mathilde Degroote, femme Vandorme, qui habite rue Saint-Pierre, et à qui il chercha querelle ; il se jeta sur elle et la frappa à coups de sabots. Wittouck encourt par défaut quarante jours de prison.

AMATEUR DE CHOPES. — Henri Chombart, journalier, sans domicile fixe, aime bien les chopes, surtout lorsqu'il n'a pas à les payer. Dans les derniers jours de la semaine dernière, il se rendait chez Mme Nathalie Spilers, veuve Walkens, cabaretière, hameau du Bois, à Bousbecques, chez qui il prit une chope, puis après l'avoir dégustée, il déclara n'avoir pas un sou vaillant et partit. Ainsi mis en goût, il alla chez Mme Sophie Cornart, femme Dumont, cabaretière, rue de Bousbecques à Linselles, où, cette fois, ce fut deux chopes qu'il avala. Puis, chez Mme Louise Vanhezelle, femme Brème, hameau du Bois, à Bousbecques, il but trois chopes. Tout a une fin, on l'arrêta, et il lui faut rendre compte de ses actes. Chombart a déjà encouru sept condamnations en Belgique : il encourt quinze jours de prison après lesquels on l'enverra dans son pays d'origine avec défense de revenir chez nous.

AFFAIRES DIVERSES. — Joseph Loosfeldt, cabaretier à Roubaix, est poursuivi pour banqueroute simple : quinze jours de prison avec sursis. — Placide Paringaux, journalier à Tourcoing, étant ivre, a injurié l'agent Hocepied qui voulait l'arrêter et l'emmener au poste : trois jours de prison et cinq francs d'amende par défaut. — Jules Vercaudt faisait partie d'une bande de rôdeurs que les gendarmes débusquèrent au cours d'une battue à Wattrelos ; avec ses camarades, il chassait aux petits oiseaux à l'aide d'engins prohibés. Vercaudt est condamné à cinquante francs d'amende par défaut.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

Audience du jeudi 1er mai

Président, M. Petit, juge de paix. — Ministère public, M. Prudhomme, commissaire de police.

—— Les lois sur le travail. — M. Jules Sool, fabricant de voitures d'enfant, est inculpé de trois contraventions à l'article 10 de la loi du 2 novembre 1892, trois de ses jeunes ouvriers n'ayant pas le livret réglementaire. Le contrevenant est condamné à trois amendes de 5 francs.

— Sept contraventions ont été dressées à la charge de M. J.-B. Cavrois, de la maison Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier, pour n'avoir pas protégé, après une mise en demeure, les chaînes d'armure de sept métiers à tisser (article 2 de la loi du 12 juin 1893). En son nom, Me Dhellemmes, avocat, soutient que le travail prescrit par la mise en demeure de l'inspecteur, a été fait en grande partie et qu'il n'y a qu'une contravention à relever.

Une autre contravention a été dressée à la charge de M. J.-B. Cavrois. Elle vise une infraction à l'article 8 du décret du 10 mars 1894, qui ordonne aux industriels de mettre à la disposition de leurs ouvriers un vestiaire et un lavabo. Me Dhellemmes plaide en droit l'illégalité de cet article 8, le législateur n'ayant pas prévu la propreté individuelle des travailleurs et le pouvoir exécutif outrepassant ses droits en prescrivant ce que ne prévoit pas la loi. En fait, ajoute Me Dhellemmes, il existe dans les ateliers de M. Cavrois des penderies et des robinets à eau froide et à eau chaude. Il n'y a donc pas de contravention.

Ces affaires sont mises en délibéré.

—— Affaires diverses. — Sont condamnés pour ivresse, à 3 fr. d'amende, par défaut, Adriaensens ; à 1 fr., Bruy Constant, Deschamps Pierre, Godinus Yves, Vercruysse Charles, Willem Mathieu, Julie Vaniseghem.

—— Contraventions à la police de roulage : 1 fr. à Brame Rémy, Balcaen Camille, Ghesquière Jules.

—— Pour violences légères : 1 journée de travail à Dufour Victor, Hyacinthe Lemaire ; 2 journées à Bouzin Gustave, Depleux Léopold et Desutter César. — Thérin Julien et Staclairs Martin sont relaxés.

—— Deux francs à la femme Lambotte et 6 fr. à Julie Carty, pour n'avoir pas tenu régulièrement leur registre de logeurs. — 3 fr. à Vienne Clément, et 1 fr. à Flaisse Sophie, pour tapage. — 1 fr. à Taon Thomas pour avoir fumé à l'Hippodrome. — 1 fr. à Lécluse Camille qui a transporté de la viande non recouverte d'une toile. — 1 fr. à Lepers Adrien et Lecry Ferdinand qui ont traversé le champ de foire avec des voitures attelées.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE TOURCOING

Audience du jeudi 1er mai

La séance s'est ouverte à neuf heures quinze, sous la présidence de M. Broquart, juge de paix, assisté de M. Vilain, commissaire central. Quatre-vingt-quatre affaires étaient inscrites au rôle. La plupart des contraventions pour ivresse et violences légères ont été retenues avec des peines de travail et de prison. C'est ainsi que nous relevons les noms de Jules Decoine, 27 ans, teinturier, demeurant rue de la Malcense, et Watter Beckman, 30 ans, graisseur, demeurant rue de Gand, 666, condamnés chacun à trois jours de prison pour violences réciproques.

Des ménagères, Julie Cracco, femme Dujardin, 22 ans, Elise Cracco, 18 ans, journalière, et Marie Duthoit, femme Cracco, 45 ans, vivaient en mauvaise intelligence; ces temps derniers une bataille en règle s'est produite entre les trois femmes. Aujourd'hui, elles sont appelées à la barre et pour les remettre d'accord, le Tribunal leur inflige à chacune une peine maximum de trois jours de travail. — Une cabaretière, Sidonie Cornille, femme Louis Dal, 58 ans, demeurant rue de Bazeille, se trouve dans le même cas ; une journée de travail.

Jules Vandeplassche, 22 ans, marchand de légumes, demeurant rue du Pont-de-Neuville ; Gustave Verdonck, 27 ans, journalier, rue du Haze, 120 ; F... Drost, 39 ans, mouleur, rue des Carliers, et Prosper Pollet, 54 ans, boucher à Halluin, sont condamnés pour ivresse et violences sur autrui : le premier, à trois journées de travail, et les deux autres à 5 francs d'amende et à un jour de prison.

Léon Giva, 35 ans, maréchal, rue du Moulin-Fagot, 99, est condamné à trois jours de travail pour ivresse en récidive.

L'audience a pris fin à onze heures trois quarts.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — Le concert de la fanfare « l'Espérance ». — La salle des fêtes de M. Bauwens, cafetier, rue de la Fosse-aux-Chênes, contenait, dimanche soir, une nombreuse assistance, pour le concert que la fanfare « l'Espérance » offrait à ses membres honoraires, avec le concours du « Cercle Talma ». Dirigée avec talent par M. Dumont, la fanfare « l'Espérance » a magistralement exécuté une marche militaire. Dans un air varié pour baryton, M. J. Delvarre s'est révélé chanteur émérite. Une scène comique par les 4 XXXX, « les Quatre Gendarmes », a provoqué une grande hilarité. Non moins de succès pour M. Achille Stock, dans une romance pour soprano, et M. Békaert, chanteur comique. M. Georges Bauwens a exécuté un air varié pour piston qui a été pour lui l'occasion d'un nouveau succès. Une scène comique par le « Cercle Talma » a facilement conquis les suffrages de l'assistance. Mme Boutteville tenait le piano ; elle s'est bien acquittée de ses fonctions.

NORD

ANOR. — Est-ce un infanticide ? — Une jeune fille, Aline L..., 23 ans, demeurant chez ses parents, à Anor, a mis au monde un enfant qui, d'après ses déclarations, serait mort aussitôt. Le Parquet d'Avesnes a ouvert une instruction à ce sujet. L'autopsie de l'enfant sera pratiquée.

UN VOL A L'ÉGLISE DE CONDÉ. — Un journalier, Gaspard Weyneutt, âgé de 51 ans, né à Namur, a été surpris dans l'église de Condé, au moment où il venait de dévaliser un tronc à l'aide d'une baleine enduite de glu. Ce voleur avait un élève, un jeune enfant de 12 ans, qui faisait le guet. Tous deux ont été arrêtés.

MARINS RUSSES A DUNKERQUE. — Par suite de nouveaux ordres, les matelots russes qui doivent passer par Dunkerque pour se rendre à Toulon, où ils prendront possession d'un nouveau croiseur, n'arriveront ici que le 7 ou le 8. Ils monteront sur le quai même de débarquement, à bord d'un train spécial qui partira aussitôt.

UN RAID AU 110e DE LIGNE. — Partis de Dunkerque mardi, à dix heures quinze du matin, MM. Rose, Lepine, sergents-majors ; Archambault et Kah, sergents au 110e de ligne, sont arrivés à Hazebrouck (40 kil.) à cinq heures quinze. Ils en sont repartis à six heures quarante-cinq. Après s'être trompés de chemin et avoir fait 6 kilomètres en plus, les vaillants marcheurs sont arrivés à Saint-Omer à dix heures quarante-cinq.

Là, ils se firent masser et, après un repos de deux heures, ils quittaient la cité audomaroise à une heure trente du matin. Après avoir marché toute la nuit, les sous-officiers arrivaient au quartier à huit heures trente.

Là, ils déjeunèrent, et c'est alors que le sergent-major Rose fut pris d'un malaise. Il voulut cependant continuer la route, mais le médecin-major l'en empêcha.

MM. Lépine, Archambault et Kah sont arrivés à Dunkerque à une heure. Une réception leur a été faite. Ils ont accompli un trajet de 126 kilomètres.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. l'abbé Grandsart, curé de Rues-des-Vignes (Crèvecœur), est transféré à Pont-sur-Sambre.

PAS-DE-CALAIS

UN MINEUR ENSEVELI AUX MINES DE NŒUX. — L'ouvrier mineur, Louis Boutoille, âgé de 21 ans, était occupé dans la partie supérieure d'une veine en dressant de la fosse numéro 7, des mines de Nœux, lorsqu'un bois, en se brisant, précipita l'ouvrier de la hauteur du montant. Enseveli sous les pierres, le mineur Boutoille fut, après six heures de recherches minutieuses, sous la direction des ingénieurs de la Compagnie, retrouvé suspendu par les pieds. Fort heureusement, cet ouvrier ne porte que quelques contusions sans gravité, aux chevilles principalement.

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — Séance du 1er mai. — Sans tenir compte de l'absence de tous les députés socialistes, la Chambre entame la discussion des articles du projet sur les alcools. En même temps, M. Hoyois dépose le rapport de la section centrale qui a examiné le projet réglementant les paris et les jeux de bourse.

M. Segers déclare, au nom des signataires de la proposition de M. Francotte, qu'ils se rallient aux amendements du gouvernement. Il défend le principe de cette proposition, qui comporte deux solutions : ou bien le retour progressif au droit commun, ou bien la faculté pour les distillateurs agricoles de continuer leur exploitation avec un impôt réduit ou de céder leurs installations à l'Etat moyennant une indemnité.

M. Carton de Wiart croit que la seule solution possible du problème de l'alcool est un monopole gouvernemental.

M. de Smet se prononce contre le monopole de l'alcool. Le rôle de producteur serait dangereux et aléatoire pour l'Etat.

Il déclare ensuite que les rectificateurs établis depuis 1876 ne sont pas compris dans la loi nouvelle, parce qu'ils savaient, en s'installant, que leur situation était précaire et qu'ils connaissaient les risques auxquels ils s'exposaient.

M. Tibbaut défend un amendement augmentant les droits sur les liquides distillés à l'étranger.

M. Bauduin demande qu'on favorise le plus possible l'emploi de l'alcool dénaturé pour la force motrice, le chauffage, etc.

La séance est levée à cinq heures.

FÉLICITATIONS A L'ARMÉE. — M. le général Cousebant, ministre de la guerre, vient d'adresser à toutes les autorités militaires la dépêche suivante :

« Au moment où les hommes rappelés sous les armes dans l'intérêt de la tranquillité publique, vont rentrer dans leurs foyers, je me plais à constater qu'ils ont rejoint leurs corps avec un ensemble et une célérité remarquables.

» Leur rappel ainsi que les mesures prises par les autorités militaires auraient permis de faire face à toutes les éventualités et de réprimer tout attentat contre nos institutions.

» Fidèle à ses traditions, la gendarmerie, ce corps d'élite, n'a cessé, au cours de la période troublée que nous avons traversée, de s'acquitter de sa difficile mission avec une extrême endurance et le constant souci de ses devoirs.

» Nulle part l'armée n'a dû recourir à la force : par sa seule présence, elle a contribué à empêcher l'extension et la continuation des troubles qui se sont produits sur plusieurs points du territoire et elle a aidé puissamment à rassurer les esprits.

» Les récents événements ont prouvé que les populations sont conscientes de la fermeté et de l'énergie que les troupes nationales mettraient au besoin à faire respecter les lois ; ce sentiment est un des meilleurs garants de l'ordre public.

» Les services que l'armée ne cesse de rendre au pays lui valent l'estime et la reconnaissance de tous les bons citoyens ; je suis heureux de lui en donner un témoignage officiel. »

LE COMMERCE BELGE. — D'après le rapport de la section centrale qui a examiné le budget de l'industrie et du travail en Belgique, les exportations, pendant l'année 1901, se sont élevées à 1.827.289.000 francs. Elles avaient atteint, en 1900, le chiffre de 1.856.000.000, et, en 1899, le chiffre de 1.859.000.000. Les importations, pour 1901, sont évaluées à 2.205.000.000 ; pour 1900, elles avaient été de 2.146.000.000 ; pour 1899, de 2.171.000.000.

LE COMMERCE CONGOLAIS. — Dans un rapport au Roi souverain, le secrétaire général du département des finances de l'Etat du Congo, expose que, pendant l'année 1901, le commerce général du Congo, importations et exportations réunies, s'élève à 80.800.660 francs. Il y a augmentation dans la production du caoutchouc, de 1.300.000 francs sur l'année 1900 ; la production du café a doublé. En revanche, l'exportation de l'ivoire, du tabac et du bois a diminué. La Belgique figure parmi les pays importateurs, avec un chiffre de 16.716.200 francs.

CHRONIQUE ÉLECTORALE. — A Bruxelles. — Chez les Indépendants. — Les Nationaux-Indépendants ont choisi pour candidats : MM. Brabant, conseiller communal de Bruxelles ; Damien, id., d'Ixelles ; Delune, id. ; Adrien d'Oultremont, ancien représentant ; le lieutenant-général de Tilly ; MM. Fichefet, Goffin, Hallaux, Marnix de Sainte-Aldegonde, L. Théodor, le comte Ch. van der Burch, le comte van der Straeten-Ponthoz.

—— A Charleroi. — Les socialistes ont désigné comme candidat aux élections sénatoriales, M. Armand Libioulle, ex-major de la garde civique de Charleroi.

Les candidats pour la Chambre sont les citoyens Cavrot et Bartet, respectivement effectif et suppléant.

—— A Courtrai. — Il se confirme que l'avocat Hector Planoquart serait le premier candidat de la liste des démocrates-daensistes à Courtrai. Il n'y aurait pas d'alliance avec les socialistes.

LES VOLS SACRILÈGES. — On signale cette semaine de nouveaux vols dans les églises. Dans le pays d'Alost, les églises de Schellebelle et de Baerdegem-lez-Alost ont été cambriolées, les vases sacrés enlevés, les troncs brisés. — A Meirelbeke, les bandits sacrilèges ont brisé plusieurs statues et tenté d'incendier l'église.

ANVERS

LA SCISSION DANS LE PARTI SOCIALISTE. — Les dockers d'Anvers, les ouvriers charpentiers et tous les ouvriers qui s'occupent de l'industrie du navire ont tenu, mardi matin, une importante réunion. Comme conclusion, ils ont décidé de se séparer du parti socialiste à la suite du vote du congrès d'arrondissement qui écarta la candidature de Fabri. Ils ont, de plus, décidé de boycotter le Werker, la boulangerie socialiste et le journal rouge. Ils annoncent de plus leur intention de suivre les socialistes dans leurs meetings et d'y faire de l'obstruction. Fabri aura la première place sur la liste qu'ils vont opposer à la liste socialiste.

COURTRAI

UNE NOUVELLE GARE AUX MARCHANDISES. — Un arrêté royal du 11 avril dit qu'il y a utilité publique à exécuter à Courtrai les travaux d'établissement d'une nouvelle gare aux marchandises, les travaux à effectuer entre la Lys et la chaussée de Menin à Sweveghem, les travaux d'aménagement de la station de cette commune.

ATTRIBUTIONS DES COMMISSAIRES D'ARRONDISSEMENT. — Par arrêté royal du 29 avril, les communes de l'arrondissement de Courtrai sur lesquelles ne s'étendent pas les attributions du commissaire d'arrondissement sont les suivantes : Courtrai, 33.143 ; Deerlyck, 5.429 ; Harlebeke, 7.091 ; Menin, 18.611 ; Mouscron, 18.909.

LES VOLS DE BICYCLETTES. — Mercredi soir, vers sept heures, M. Desmedt, négociant, à Marcke, déposait son vélo devant l'estaminet « Station du Tram », près de la gare, quand, soudain, un adroit filou enleva la machine et disparut sans que le propriétaire s'en aperçut. Cette machine, qui est toute neuve, a une valeur de 200 francs. Il y a quelques jours, un vol de ce genre a été commis à la station même, dans la salle des Pas-Perdus, au préjudice d'un Français, M. J. Dehaye, de Roubaix. Ce dernier vol porte à quatre le nombre de vélos volés à Courtrai en moins d'un mois.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. Dumortier, vice-président. — Pour port d'arme prohibée, huit jours de prison et les frais à Bagein Urbain, 35 ans, tisserand, à Menin. — Coups et blessures volontaires : Dumortier Charles-Auguste, tisserand à Menin, quinze jours de prison. — Robesyn Constant, 49 ans, marchand de chiffons à Courtrai, est condamné à quinze jours de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison pour recel d'objets volés. — Bogaert Camille, 27 ans, journalier, à Courtrai, inculpé de bris de clôtures, est acquitté, mais il est condamné pour ivresse, à 16 fr. d'amende ou trois jours de prison. — A Vanfleteren Alois, 25 ans, ouvrier agricole à Courtrai, 26 fr. d'amende ou huit jours de prison pour coups et blessures, et 10 fr. d'amende ou deux jours de prison pour injures verbales. — Demaegt Henri, 42 ans, aide-maçon; Demaegt Albert, 22 ans, journalier, et Cracco Constantin, 45 ans, peintre et cabaretier, tous les trois demeurant à Mouscron, sont prévenus de coups et blessures réciproques. Le premier est condamné à vingt et un jours de prison, le second à quinze jours de prison, le troisième est acquitté sans frais. — 50 francs d'amende ou quinze jours de prison pour coups et rebellion à la police ; 10 francs d'amende ou deux jours de prison pour bris d'objets mobiliers, et 15 francs d'amende ou trois jours de prison pour ivresse publique, à Neirynck J.-B., 20 ans, garçon boulanger à Courtrai. — Défaut de comparution comme témoin : 100 francs d'amende ou un mois de prison à Ryckoort Ferdinand, 28 ans, maçon à Courtrai. — Coups et blessures, à St-Genois : Thibaut Adhémar, 20 ans, maçon, 30 francs d'amende; Vandemeulebroucke Aimé, 20 ans, menuisier, 50 francs; Dubus Denis, 20 ans, tisserand, 40 francs ; Dewulf François, 25 ans, jardinier, 26 francs ; Delrœux Firmin, 32 ans, cabaretier, est acquitté. Sursis de cinq ans aux deux premiers et à Dewulf. — Coups et rebellion aux gendarmes et ivresse publique, un mois de prison et 50 francs d'amende ou quinze jours de prison ; 15 francs d'amende ou trois jours de prison à Vanmeenen Jules, 20 ans, marchand de chiffons à St-Léger. — 100 francs d'amende ou un mois de prison avec sursis de cinq ans, à Hostyn Léopold, 20 ans, ouvrier de fabrique à Courtrai, pour coups et blessures. — Vandevelde Auguste, 29 ans, aide-maçon à Mouscron, est condamné, par défaut, à 20 francs d'amende ou trois jours de prison pour injures verbales et à 26 francs d'amende ou trois jours de prison pour défaut de la médaille obligatoire pour les chiens.

COMINES

UNE RIXE. — Jeudi, vers midi, M. Jules Degrave entrait à l'estaminet du « Duc », rue de la Gare, et reprochait au cafetier, M. Désiré Six, certaines relations intimes. M. Six se jeta sur Degrave et un corps-à-corps commença entre les deux hommes. Survint le garde Goemaere qui calma les combattants en leur dressant à chacun un procès-verbal.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOANES ET ACCISES. — Par arrêté royal du 28 avril est nommé receveur des douanes et des accises à Comines, M. A. Vanlierde, actuellement vérificateur des douanes de 4e classe à Péruwelz, en remplacement de M. L. Yernaux, nommé receveur à Vroenhoven (Limbourg).

UNE VACHE FURIEUSE. — Jeudi après-midi, vers trois heures, M. Adolphe Vanderhague, marchand de bestiaux, conduisait un troupeau dans la direction de Bas-Warneton. Arrivé Grande-Rue, une vache devint furieuse et menaça de se jeter sur les passants. N'écoutant que son courage, M. Vanderhague se pendit aux cornes de la bête qui le traîna sur une longueur de deux cents mètres. Le garde Gomaere et quelques passants se portèrent au secours de Vanderhague qui, heureusement, en a été quitte pour quelques contusions sans gravité et a, en outre, ses effets déchirés. La vache s'est calmée d'elle-même et a rejoint le reste du troupeau.

MOUSCRON

CONSEIL DE DISCIPLINE DE LA GARDE CIVIQUE. — Audience du jeudi 1er mai 1902. — Le garde Achille Braye est condamné à 3 francs pour refus de se pourvoir de l'uniforme réglementaire ; 2 fr. pour refus de retirer les objets d'armement et d'équipement ; 15 fois 1 fr. pour absence à 15 exercices. — Le garde Léon Delnate : refus de se pourvoir de l'uniforme réglementaire, 3 fr.; refus de retirer les objets d'armement et d'équipement, 2 fr. — Le garde Gustave Vangheluwe : pour être sorti des rangs le 2 mars 1902 sans permission, 2 fr.; insubordination le 2 mars 1902, un jour de prison ; menaces envers un supérieur en grade le 2 mars 1902, un jour de prison ; refus d'obéissance le 2 mars, 5 fr. — Joseph Cleeremans : absence à trois exercices, réprimande et 1 franc d'amende. — Jean Graveline : absence à un exercice, 1 franc.

MENIN

RECEVEUR DES DOUANES ET DES ACCISES. — Par arrêté royal du 28 avril, M. C. Dandois, actuellement vérificateur des douanes de 4e classe à Anvers, est nommé receveur des douanes des accises de 8e classe à Menin (station).

TOURNAI

PALAIS DE JUSTICE. — La réunion annuelle des notaires de l'arrondissement a eu lieu jeudi à midi. Elle a été suivie du banquet traditionnel.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Jeudi matin, un nommé Henri Delhaye, demeurant rue Saint-Piat, a eu le pouce écrasé à la Margarinerie tournaisienne où il travaille.

UNE FEMME RENVERSÉE PAR UN VÉLO. — Mercredi, un jeune cycliste du nom de Delhaye, a renversé, rue du Cure-Notre-Dame, Mme Delzenne, cabaretière, rue du Four-Chapitre, laquelle s'est foulé le bras dans sa chute.

WARCHIN

COUPS DE REVOLVER. — Le Parquet de Tournai représenté par M. Leschevin, procureur du Roi ; Simons, juge d'instruction délégué, et Duprez, greffier, est descendu, jeudi après-midi, à Warchin, au sujet d'une tentative de meurtre dont a été victime, mercredi, dans la soirée, un cultivateur, A. Comblez. Celui-ci travaillait dans son jardin quand survint le nommé Delhaye Charles, âgé de 69 ans, en pourparlers avec lui depuis quelque temps au sujet d'un champ. Comblez refusant de le lui vendre, Delhaye tira un revolver de sa poche et par deux fois fit feu sur le cultivateur. Comblez s'enfuit sans avoir été atteint. Delhaye entra dans un cabaret voisin où il se mit à boire. C'est là que, une heure plus tard, des gendarmes en tournée l'arrêtèrent et l'amenèrent à la disposition du Parquet. Delhaye qui ne parait pas jouir de toutes ses facultés mentales, déclare avoir simplement voulu effrayer Comblez, afin de l'amener à lui vendre son champ.

LE PRINTEMPS FAIT BOURGEONNER

C'est surtout au printemps qu'il importe d'employer un bon *Dépuratif* et d'exciter la circulation du sang *épaissi* par l'hiver et chargé d'*éléments nuisibles* par l'arrêt temporaire de la *transpiration* qui s'opère par les pores de la peau pendant la saison chaude. D'autre part, à cette époque, tous les *microbes* et *ferments* participent au réveil qui s'opère dans la Nature et retrouvent une nouvelle Vie et une nouvelle Activité. C'est donc le meilleur moment pour combattre l'ennemi qui se découvre, et comme *arme pour le combattre* aucune n'approche du « *Dépuratif mexicain du Docteur Jackson* ». Ce remède puissant, d'une efficacité si remarquable, ne fatigue jamais et convient à tous les tempéraments et à tous les âges. *Scrofuleux, goutteux, rhumatisants* (*herpétiques* ou sujets atteints de *boutons*, de *dartres*, d'*eczémas*), *acnéiques, syphylitiques; sujets sanguins* et prédisposés à l'*apoplexie*, femmes au *retour d'âge*, vous vous soignerez avantageusement et vous guérirez rapidement par l'emploi du merveilleux remède du Docteur Jackson. On l'emploiera de préférence à l'iodure de potassium seul qui fatigue et que beaucoup de personnes ne supportent pas ; il est également bien préférable à toutes les *tisanes désagréables, indigestes et fatigantes* et douées d'une action *dix fois moindre* que la sienne. Essayez-le, dès les premiers jours vous remarquerez ses effets merveilleux.

En résumé, le Dépuratif du Docteur Jackson est un remède dont *tout le monde* peut user sans crainte et cependant c'est le plus *Actif*, le plus *Agréable* et le *moins Coûteux* de tous les *Dépuratifs*, il agit là où tous les remèdes ont échoué et il donne chaque jour des guérisons qu'on n'espère plus. La brochure explicative du Docteur Jackson contenant une quantité d'attestations de personnes guéries, est envoyée gratuitement à toute personne qui la demande *Pharmacie Couvreur*, 32, rue Neuve, à Roubaix. 5413

VITRAUX CÉRAMIQUES
GRAVURE SUR VERRE ET GLACES
E. ANNOOT, rue de Tourcoing, 144, Roubaix. 94522

BULLETIN COMMERCIAL

du jeudi 1er mai 1902

LAINES

TERME	LAINES PEIGNÉES Roubaix-Tourcoing PRÉCÉD.	JOUR	ANVERS PRÉCÉD.	JOUR	LAINES brutes LE HAVRE PRÉC.	JOUR
MAI.......1902	4.82 1/2	4.85 ./.	4.70 ./.	4.70 ./.	139 50	138...
JUIN	4.87 1/2	4.85 ./.	4.72 1/2	4.70 ./.	140 50	138.50
JUILLET	4.90 ./.	4.85 ./.	4.72 1/2	4.72 1/2	141.50	139.50
AOUT	4.90 ./.	4.87 1/2	4.75 ./.	4.72 1/2	142.50	140 50
SEPTEMBRE	4.90 ./.	4.87 1/2	4.80 ./.	4.75 ./.	143.50	141 50
OCTOBRE	4.90 ./.	4.87 1/2	4.80 ./.	4.75 ./.	144.50	142.50
NOVEMBRE	4.90 ./.	4.90 ./.	4.80 ./.	4.75 ./.	145..	143.50
DÉCEMBRE	4.90 ./.	4.90 ./.	4.80 ./.	4.75 ./.	145.50	144 ..
JANVIER..1903	4.90 ./.	4.90 ./.	4.80 ./.	4.77 1/2	146...	144.50
FÉVRIER	.... ./.	.... ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	145...	146.50
MARS	.... ./.	.... ./.	4.80 ./.	4.80 ./.	146.50	147...
AVRIL	.... ./.	.... ./.	.... ./.	4.80 ./.	....	....

ROUBAIX-TOURCOING, 1er mai. — On a traité : Le matin : Sur mai, 5.000 kil. à 4,82 ; sur septembre, 5.000 kil. à 4,87, 5.000 kil. à 4,85 ; sur octobre, 5.000 kil. à 4,87 ; sur novembre, 5.000 kil. à 4,87. — Total : 25.000 kil.

Le soir : Sur mai, 10.000 kil. à 4,82, 10.000 kil. à 4,85 ; sur juin, 5.000 kil. à 4,85 ; sur juillet, 15.000 kil. à 4,85, 5.000 kil. à 4,87 ; sur septembre, 5.000 kil. à 4,87, 15.000 kil. à 4,90 ; sur octobre, 15.000 kil. à 4,87, 5.000 kil. à 4,90 ; sur novembre, 5.000 kil. à 4,87, 15.000 kil. à 4,90 ; sur décembre, 5.000 kil. à 4,90 ; sur janvier, 10.000 kil. à 4,87, 5.000 kil. à 4,90. — Total : 155.000 kil. — Ensemble : 180.000 kil.

Total du mois : 205.000 kil. : 130.000 kil.. — 75.000 Augmentation.

LE HAVRE, 1er mai. — (Par dépêche). — Le marché est calme. — On a vendu : 1.000 balles.

ANVERS, 1er mai. — (Par dépêche). — On a traité : 315.000 kil. — Le marché est calme.

En disponible : On a vendu 176 balles Plata. — 35 balles Australie.

COTONS

LE HAVRE, 1er mai. — (Par dépêche). — Ouverture. — Le marché est calme. — Ventes: 4,100 balles. — On cote : Sur mai-juin, 61,75 ; sur juillet-août, 61,50; sur septembre, 61,12; sur octobre, 56,50; sur novembre, 54,75 ; sur décembre, 53.50; sur janvier, 53.25; sur février, 53,00; sur mars, 52,37; sur avril, 52.37.

En disponible. — On a vendu : 100 balles New-Orleans à 65.25. — Fully middling à 64,37.

LE HAVRE, 1er mai. — (Par dépêche.) — Clôture. — Le marché est calme. On a fait 5.700 balles. On cote : mai, 61.50; juin, 61.37; juillet, 61.25; août, 61.12; septembre, 60.75; octobre, 56.50; novembre, 54.75; décembre, 53.50; janvier, 53.25; février, 53.00; mars, 52.37. En disponible : 75 balles New-Orléans de 65.50 à 65.75; 275 balles Texas de 64.50 à 67.50.

NEW-YORK, 1er mai. — (Par dépêche). — Ouverture soutenue. — Baisse de 2 points sur mai et de 4 points sur juillet.

VENTES PUBLIQUES DE LAINES

de Roubaix-Tourcoing

TOURCOING. — MM. F. Lapersonne, G. Roussel, H. Grau, A. Sevin, E. Destombes, courtiers, annoncent que leurs prochaines ventes publiques auront lieu les jeudi et vendredi 15 et 16 mai prochain, dans la salle ordinaire des ventes, rue de Roubaix, 38. — Jeudi 15 mai, à deux heures et demie de l'après-midi : 400.000 kilos blousses Australie, Buenos-Ayres, croisées et diverses ; vendredi 16 mai, à deux heures de l'après-midi : 350 balles Buenos-Ayres et 90.000 kilos laines brutes, lavées et écarts divers. — Le même jour, à trois heures de l'après-midi, immédiatement après les laines brutes : 125.000 kilos déchets de fabrique, filature et peignage. — Les marchandises doivent être annoncées pour le samedi 3 mai, et rendues le lundi 5, dernier délai. Elles pourront être visitées, sans interruption, de huit heures à six heures, deux jours avant la vente.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Condition publique des matières textiles. — Relevés mensuels comparatifs :

Mois d'avril 1902

19 Colis de soie	1.862 kil.
8.183 Colis de Laine peignée	900.140 kil.
1.612 Colis de Laine filée	177.398 kil.
114 Colis de Laines diverses et blousses	11.946 kil.
700 Colis de Coton	70.269 kil.
10.628 Colis pesant ensemble	1.161.615 kil.

Décreusage, 45 opérations. — Titrage, 1.111 opérations. — Le Directeur, E. Laurent.

MARCHÉS DIVERS

PARIS-LA VILLETTE, 1er mai. — Bœufs : vendus, 1.552; 1re qualité, 1.34; 2e, 1.14; 3e, 0.94. — Vaches : vendues, 440; 1re qual., 1.32; 2e, 1.10; 3e, 0.86. — Taureaux vendus, 207: 1re qual., 1.06; 2e, 1.00; 3e, 0.84. — Veaux : vendus, 1.326; 1re qual., 2.25; 2e, 2.00; 3e, 1.85. — Moutons : vendus, 11.000; 1re qual., 2.04; 2e, 1.86; 3e, 1.56. — Porcs gras, vendus, 3.965; 1re qual., 1.42; 2e, 1.40; 3e, 1.36. — Porcs maigres : 1re qual., 1.56; 2e, 1.54; 3e, 1.52.

QUESNOY-SUR-DEULE, 1er mai. — Beurre pur, la livre, 1.40; œufs frais, les 26, 2.00

ARRAS, 1er mai. — Marché aux porcs et veaux gras. — 105 porcs ont été vendus de 1.00 à 1.07 le kilo vivant; 53 veaux ont été vendus de 1.25 à 1.50 le kilo vivant.

MERVILLE, 30 avril. — Froment nouveau, 16.76 à 17.00 les 80 kil.; haricots lingots, 22.00 à 23.00; gros-pieds, 20.00 les 85 kil.; pois verts, 22.00 les 85 kilos; avoine, 20.00 les 100 kil.; paille de froment, 45.00 les 1.000 kil.; paille d'avoine, 36.00 les 1.000 kil.; pommes de terre, 2.75 à 6.25 les 100 kil.; beurre, 1.15 à 1.25 les 500 grammes; œufs, 1.70 à 1.80 les 26.

AUDENARDE, 1er mai. — Pommes de terre, les 100 kilos, 4.25; beurre, le kilo, 2.47; œufs, les 25, 1.63; pourceaux, 39.00; lapins, 3.37; jambons, 1.50.

BULLETINS FINANCIERS

du jeudi, 1er mai 1902

PARIS, 1er mai 1902

Aujourd'hui on s'écarte peu des derniers cours d'hier ; la liquidation s'achève dans les bureaux et les affaires nouvelles sont très rares. Nous ne voyons, à vrai dire, aucune raison pour qu'un changement décisif s'opère dans la tenue de la cote ; elle restera indécise, irrésolue tant que la condition politique du pays ne sera pas éclaircie et fixée.

BRUXELLES, 1er mai 1902.

Les dispositions du terme s'améliorent sensiblement : l'Extérieure d'Espagne parvient à 78 1/10, le Métropolitain reste lourd à 581. Au comptant, la tendance est meilleure également : le 3 0/0 cote encore de 99.45 à 99.50, Anvers est ferme à 107.50 et Bruxelles gagne une portion à 109. Les banques ont bonne allure : l'Africaine se redresse à 31.50, la Nationale Financière inscrit de nombreux cours et reste demandée à 83 et 133.25, le Crédit Général Liégeois reprend le cours de 600. Aux chemins de fer, les Grands Lacs font 263.75. Les tramways voient leur clientèle s'augmenter : Espagne Electrique 59 et Secondaires 280.50. Les sidérurgiques sont sans changements appréciables ; à relever tout particulièrement la bonne allure des Aciéries d'Anvers qui s'avancent à 121.50; de la lourdeur encore en Sarrebruck à 6525. Les charbonnages reviennent à leur ancien niveau : Amercœur 1570, Masse Diarbois 945. Les titres miniers sont assez fermes : Asturienne 4725. Les glaceries ont encore quelques bons cours sérieux. Rien d'intéressant aux diverses. Les coloniales font de visibles efforts pour se relever : Katanga ord. 1068. Les étrangères sont résistantes : Differdange 131 et Dniéprovienne 2025.

VANDEKERCKHOVE,
directeur de la « Belgique Financière »,
Chaussée de Louvain, à Bruxelles.

CAISSE INTERNATIONALE
pour le Commerce et l'Industrie
(Société Anonyme) Capital : 25.000.000 de francs
SIÈGE CENTRAL : 130, rue Réaumur, 130, PARIS
SUCCURSALES DE :
ROUBAIX, 14, rue Saint-Georges ;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta ;
LILLE, 24 bis, rue Esquermoise ;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque ;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry.
23 bureaux dans Paris et la banlieue, 83 agences en France, 21 agences à l'Etranger.
ORDRES DE BOURSE sur toutes les places françaises et étrangères. Courtages réduits.
PAIEMENT sans aucune retenue des coupons de toute nature.
Echanges, libérations, régularisations, transferts.
Souscription sans frais à toutes les émissions.

COMPTOIR GÉNÉRAL DE CHANGE
L. GERVALLE
46, Rue de la Gare, 46, ROUBAIX
Parts Société Caoutchoucs du Caroni. — Derniers cours cotés 30 fr. 50. Titres contre espèces délivrés à nos guichets au cours du jour.
Rapport 4 fr. bruts, 3 fr. 60 nets.
Cours à prévoir 50 fr. 3951

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

COURSES AU BOIS DE BOULOGNE. — Paris, 1er mai. — (Par dépêche.) — Prix de Vaucresson (4.000 fr., 2.200 m.) : 1er, Dairy Maid (M. Henry), pesage 18.00, placé 12.50, pelouse 10.00, placé 6.50; 2e, Coup Double (J. Reiff), pes. 15.00, pel. 7.50; 3e, Le Chanoine (L. Robert). — Prix de la Porte Dauphine (4.000 fr., 1.100 m.) : 1er, Vieille Moule (M. Henry), pesage 36.00, placé 14.50, pelouse 23.50, placé 7.50; 2e, Eléphantine (Buchanan), pes. 26.00, pel. 10.00; 3e, Gironde (Rigby), pes. 14.50, pel. 7.00. — Prix Greffulhe (poule des produits, 30.000 fr., 2.100 m.) : Ecurie de Brémond, pesage 16.50, pelouse 9.50; 1er, Maximum (G. Stern), pes. 17.50, pel. 8.50; 2e, Saint Saulge (J. Reiff), pes. 17.00, pel. 9.50; 3e, Kakimono (Buchanan). — Prix des Tilleuls (7.000 fr., 2.400 mètres) : 1er, Exema (Thorpe), pesage 52.50, placé 16.50, pelouse 25.50, placé 9.00; 2e, Maréchal Niel (J. Reiff), pes. 16.00, pel. 7.00; 3e, Sardanapale (M. Henry). — Prix des Lilas (7.000 fr., 2.400 m.) : 1er, The Sorceress (M. Henry), pesage 107.50, placé 25.00, pelouse 77.50, placé 16.50; 2e, Nettie (Buchanan), pes. 16.50, pel. 8.00; 3e, Emeraude (Thorpe), pes. 53.00, pel. 27.50. — Prix Rieussec (handicap, 10.000 fr., 4.000 m.) : 1er, Frascuelo (Buchanan), pesage 96.50, placé 34.00, pelouse 48.00, placé 20.00; 2e, Ipomopsis (M. Henry), pes. 24.00, pel. 17.50; 3e, Esmeralda II (J. Reiff).

COURSES A BOITSFORT. — Jeudi, 1er mai, à deux heures et demie. — Prix de Langerbrugge : 1er, Gala Day, à M. le vicomte de Buisseret; 2e, Honore. — Prix du Petit Bigard : 1er, Dampierre, à M. G. Ashman; 2e, Coulon. — Prix des Pouliches : 1er, Yeuse, à M. le vicomte de Buisseret; 2e, Bifurcation; 3e, Miss Caterham. — Prix Wyckerslooth : 1er, Littoral, à M. le vicomte de Buisseret, et Rozan, à M. Ed. Ribaucourt; 3e, Isabeau. — Prix du Viaduc : 1er, Bronzewing, à M. Lorthiois; 2e, Coke, à M. Ashman; 3e, Ampulla.

CYCLISME

NORD-TOURISTE. — Les membres du Comité directeur et du Comité de la section roubaisienne du Nord-Touriste sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, vendredi, à huit heures et demie, au siège social : 164, rue du Moulin, à Roubaix. Ordre du jour : Excursion et conférence du 8 mai, à Valenciennes ; examen des cotisations impayées ; communications diverses et urgentes.

AU PARC DES PRINCES. — Dans le programme de la réunion de dimanche prochain, au Vélodrome du Parc des Princes, que nous avons publié, nous avons fait mention de la course de 80 kilomètres avec entraîneurs. Un quatrième compétiteur, Tom Linton, est venu s'ajouter aux trois que nous avons désignés, de sorte que cette épreuve sera disputée entre : Elkes, Robl, Bouhours et Tom Linton, c'est-à-dire les quatre rois actuels du demi-fond. — Pour le 8 mai, jour de l'Ascension, la direction du Parc des Princes offrira deux matches appelés à un grand succès : en vitesse, entre Jacquelin et Lawson, et en demi-fond, entre Elkes et Robl.

AU NORD-CYCLISTE. — Réunion au nouveau local, rue Archimède, « Brasserie du Mogador », lundi soir, à huit heures. Ordre du jour : Sortie à proposer ; questions diverses

FOOTBALL

SPORTING-CLUB ROUBAISIEN. — Dimanche 4 mai, aura lieu, à trois heures, sur le terrain de l'I.C.R., le return-match. Sont convoqués pour deux heures et demie, au local du Pont Rouge : MM. Dejonckère, Vandeputte, Dewitte (cap.), Lepers, F. Thomson, Loucheur, Dachet, Evrart, Bonmier, Van Eenoo A., L. Beuscart.

IRIS-CLUB ROUBAISIEN. — Samedi 3 courant, au local de l'I.C.R., réunion mensuelle obligatoire. Questions très importantes.

CHALLENGE INTERNATIONAL DU NORD. — Voici la composition des deux équipes française et belge